

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

**Absents excusés** : Mme ETHUIN-JEANMET.

**Absents** : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPAZ.

**N° DEL-2022-076**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA REVALORISATION DES COMMERCES DE PROXIMITE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT POUR L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE BOUCHERIE VAUDRAN**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la Commune a le projet de réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagements de l'ancienne boucherie Vaudran acquise en décembre 2020 pour la transformer en un local à la fois commercial et destiné à accueillir des associations,

**CONSIDERANT** la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T. des travaux et de l'acquisition de l'ancienne boucherie soit de 132.092,50 € au maximum,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022,

**CONSIDERANT** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Fabien VET,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de réhabilitation et d'aménagements de l'ancienne boucherie Vaudran acquise en décembre 2020 en un local à la fois commercial et destiné à accueillir des associations,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T. des travaux et de l'acquisition de l'ancienne boucherie, soit de 132.092,50 € au maximum,

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

